



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
29 juin 2020
Français
Original : anglais

Groupe d'examen de l'application

Onzième session

Vienne, 29 juin 2020

Projet de rapport

Additif

III. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

A. Tirage au sort

1. Dans sa résolution 6/1, la Conférence a demandé au Groupe, entre autres, de tenir des réunions intersessions ouvertes à tous les États parties afin de procéder au tirage au sort prévu au paragraphe 19 des termes de référence du Mécanisme, sans préjudice du droit des États parties de demander un nouveau tirage au sort à la réunion intersessions ou à la session ordinaire du Groupe qui suivait.
2. Conformément à ladite résolution, le Groupe a tenu une réunion intersessions ouverte à tous les États parties le jeudi 25 juin 2020. En ce qui concerne le deuxième cycle du Mécanisme, des tirages au sort ont eu lieu pour sélectionner les États parties devant jouer le rôle d'examineurs pour les 35 États parties à l'examen pendant la cinquième année du deuxième cycle. En outre, un tirage au sort a été effectué pour sélectionner les États parties chargés de l'examen de l'application des chapitres III (Incrimination et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention par les Tonga, qui avaient adhéré à la Convention après le dernier tirage au sort¹. Nioué et le Tchad ont été sélectionnés comme États parties examineurs pour les Tonga, et le Samoa a été sélectionné comme État examineur provisoire de la même région géographique.
3. La procédure s'est déroulée conformément aux paragraphes 19 et 20 des termes de référence du Mécanisme. Pour chaque État partie à examiner, l'un des deux États examineurs a été sélectionné parmi les États du même groupe régional et le second parmi les autres États parties (voir annexe)².
4. Certains États parties ont demandé, comme ils y sont autorisés par les termes de référence du Mécanisme, de nouveaux tirages au sort pour les premier et deuxième cycles d'examen ou ils ont choisi de reporter leur participation comme État

¹ Les Tonga ont adhéré à la Convention le 6 février 2020.

² La répartition actualisée des pays pour les premier et deuxième cycles sera disponible après la onzième session du Groupe d'examen de l'application sur le site Web du Mécanisme d'examen de l'application.



examineur. Les nouveaux tirages ont été effectués à la reprise de la réunion intersessions, le 26 juin 2020, et à la onzième session du Groupe.

B. Progrès accomplis dans la conduite des examens de pays

5. Une représentante du secrétariat a fait le point sur les progrès accomplis dans les examens de pays des premier et deuxième cycles. Sur les 185 États parties à examiner au cours du premier cycle, 183 avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 175 dialogues directs (161 visites de pays et 14 réunions conjointes) avaient eu lieu et 172 résumés analytiques avaient été établis. S'agissant des progrès accomplis en ce qui concerne le deuxième cycle, la représentante a noté que, sur les 185 États parties à examiner, 112 avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 68 dialogues directs (63 visites de pays et 5 réunions conjointes) avaient eu lieu et 42 résumés analytiques et 19 rapports d'examen de pays avaient été établis. Plusieurs autres résumés analytiques concernant les deux cycles étaient sur le point d'être achevés.

6. Un représentant du secrétariat a notamment évoqué les mesures sans précédent prises par les États parties en réponse à la pandémie de COVID-19 et de ses incidences sur les examens de pays dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application, principalement la nécessité de reporter les visites de pays prévues. Il a indiqué que le secrétariat avait recentré ses efforts sur les étapes du processus d'examen qui pouvaient être réalisées à distance, y compris les éléments documentaires des examens de pays. Le secrétariat envisageait la possibilité d'effectuer des visites virtuelles de pays, conformément aux dispositions du cadre régissant les différents moyens de dialogue prévus par les termes de référence du Mécanisme. L'intervenant a également donné des informations sur les sessions de formation en ligne portant sur le Mécanisme et prévues pour les points de contact et les experts gouvernementaux.

7. De nombreux intervenants ont fait remarquer que la pandémie de COVID-19 avait perturbé l'avancement des examens de pays en cours, réalisés dans le cadre du Mécanisme. Tout en soulignant qu'il importait de conclure le deuxième cycle d'examen d'ici à juin 2024, comme le prévoyait la décision 8/1 de la Conférence, certains intervenants ont fait valoir que la pandémie de COVID-19 entraînait des retards importants dans l'achèvement des examens de pays et que les prochains pourraient ne pas être terminés à temps. Une intervenante a fait remarquer qu'il pourrait être nécessaire de suivre un calendrier plus souple, en particulier pour les examens de la cinquième année du deuxième cycle du Mécanisme, car de nombreux spécialistes participaient également aux efforts déployés par leur pays pour se relever de la pandémie. Une autre intervenante a fait remarquer que, malgré les difficultés particulières que de nombreux pays rencontraient du fait de la complexité des chapitres II et V de la Convention, ainsi que de la pandémie en cours, les États devraient de toute urgence intensifier leurs efforts pour finaliser tous les examens de pays aussi rapidement et efficacement que possible.

8. Certains intervenants ont expliqué que la pandémie ne les avait pas empêchés d'entreprendre des tâches documentaires pour préparer leurs examens, comme la préparation des listes de contrôle pour l'auto-évaluation, ou de répondre par écrit aux questions et aux commentaires reçus des experts chargés de l'examen.

9. Sur ce point, une intervenante a présenté les mesures prises par son pays pour s'assurer que toutes les informations complémentaires demandées par les experts chargés de l'examen étaient mises à leur disposition, de manière à ce qu'une fois qu'une visite de pays pourrait avoir lieu, elle se passe de manière aussi efficace que possible. Un autre intervenant a rappelé au Groupe qu'il importait de préparer une réponse synthétisée, complète et coordonnée à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, moyennant quoi l'examen pourrait gagner en efficacité.

10. Un intervenant a expliqué que, pendant la pandémie, son gouvernement avait lancé des consultations avec la société civile dans le cadre de l'examen de pays. Il a

indiqué que son gouvernement avait signé l'engagement à assurer la transparence du processus d'examen en réponse à un appel de la Coalition de la société civile pour la Convention des Nations Unies contre la corruption, et il a invité d'autres États à faire de même. Dans ce contexte, il a fait référence aux mesures qui pourraient être prises volontairement par les pays, telles que la publication des calendriers d'examen de pays ou des coordonnées des points de contact concernant l'examen. Un autre intervenant a souligné que le niveau élevé de participation des parties prenantes externes constituait l'un des progrès positifs réalisés dans le cadre du deuxième cycle d'examen de l'application.

11. Un intervenant a fait remarquer que le Mécanisme devrait continuer de respecter strictement ses termes de référence ainsi que ses principes, tels que l'impartialité, l'égalité et la non-ingérence dans les affaires intérieures. Il a insisté sur la nature intergouvernementale du Mécanisme.

12. Afin de suivre les progrès du deuxième cycle du Mécanisme, une intervenante a instamment prié le secrétariat de continuer de tenir les États parties informés des progrès réalisés dans l'achèvement des examens de pays dans le cadre du deuxième cycle, ainsi que du calendrier prévu. Elle a également suggéré que des rapports soient établis pour chaque examen plutôt que sous forme de chiffres globaux.

13. Plusieurs intervenants ont félicité le secrétariat pour les initiatives prises en vue de poursuivre et d'assurer la continuité des activités face à la pandémie de COVID-19. À cette fin, les approches innovantes étudiées par le secrétariat, telles que la formation en ligne des points de contact et des experts gouvernementaux et l'éventualité de visites virtuelles de pays, ont été saluées. Certains intervenants ont souligné l'importance de réaliser les visites de pays en personne, ce qui permettait d'évaluer de manière plus significative l'application des dispositions de la Convention. Une intervenante a fait remarquer que ces deux éléments, à savoir les ateliers de formation organisés par le secrétariat et les visites dans les pays, avaient chacun contribué au succès du Mécanisme.

14. Faisant référence à l'examen de l'application par leurs États au cours des premier et deuxième cycles d'examen, plusieurs intervenants ont présenté les mesures prises pour mettre leurs cadres juridiques nationaux en conformité avec la Convention et la manière dont les rapports d'examen de pays avaient guidé les réformes des institutions juridiques.

15. Un intervenant a pris note de la situation mondiale en matière de lutte contre la corruption, telle qu'elle se dégageait des examens de pays entrepris dans le cadre du Mécanisme. Cela serait utile à la communauté internationale pour les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui se tiendrait en 2021. Une intervenante a insisté qu'il était important que le document final de cette session extraordinaire soit équilibré et axé sur les résultats.

16. Certains intervenants ont souligné l'importance de répondre aux besoins d'assistance technique recensés lors de l'examen et fait remarquer que ces besoins devraient servir de base à l'identification des domaines prioritaires dans la programmation de l'assistance technique à des fins de lutte contre la corruption par la communauté des donateurs afin d'assurer une programmation efficace dans différents domaines thématiques. À cet égard, l'assistance fournie par l'ONUSUDC aux États à l'appui de l'application de la Convention a été mise en exergue.

17. Une intervenante a insisté sur l'importance d'accélérer l'application de la Convention dans son ensemble, même si seuls les chapitres II (Mesures préventives) et V (Recouvrement d'avoirs) étaient examinés lors du deuxième cycle. Les orateurs ont remercié l'ONUSUDC pour les efforts déployés afin de mettre en œuvre ses mandats dans le cadre du Mécanisme. Le Mécanisme a continué de jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'application effective de la Convention et fourni une plateforme pour examiner les progrès réalisés par les États parties à ce jour.

18. Un intervenant a cité la Déclaration d'Istanbul sur la transparence de la procédure judiciaire de 2019 comme un outil utile en relation avec l'article 11 de la

Convention. Une autre intervenante a fait remarquer que la pandémie n'avait pas réduit les possibilités de corruption mais qu'elle avait plutôt aggravé la situation.

19. Plusieurs orateurs ont salué les efforts déployés par le secrétariat pour organiser la réunion du Groupe d'examen de l'application sous forme virtuelle, afin de permettre de progresser dans les examens de pays et les travaux du Groupe. Toutefois, plusieurs intervenants ont signalé des problèmes techniques avec la plateforme et noté qu'il était difficile de s'assurer que la session atteigne son objectif, c'est-à-dire fournir une instance au sein de laquelle les participants pouvaient communiquer et échanger des vues. Il a été noté qu'il faudrait régler les problèmes techniques avant de programmer de futures réunions virtuelles.

20. En ce qui concerne les questions de fond qui ont été reportées à la reprise de la session en septembre 2020, une intervenante a suggéré que deux personnes soient autorisées à s'inscrire par point examiné plutôt que par réunion, ce qui permettrait aux spécialistes concernés de participer plus activement.

Annexe

Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption : répartition des pays pour la cinquième année du deuxième cycle d'examen

Au cours de la cinquième année du deuxième cycle, 35 examens au total seront conduits.

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
Groupe des États d'Afrique	Niger	Seychelles	Guinée-Bissau [Nicaragua]
	Lesotho	Cabo Verde	Colombie
	Angola	Guinée	Maldives [Équateur] [Kazakhstan] [Malawi]
	Gambie	Mauritanie	Côte d'Ivoire
	Madagascar	Djibouti	République-Unie de Tanzanie
	Namibie	Ouganda	France
	Tunisie	Rwanda	Éthiopie
	Rwanda	Maroc	Yémen
	Tchad ^a	République-Unie de Tanzanie [Congo]	Tuvalu
	Guinée équatoriale ^a	Guinée-Bissau	Seychelles [Cuba]
Groupe des États d'Asie et du Pacifique	Bangladesh	Tadjikistan	Comores
	Ouzbékistan	Maldives	Nigéria
	Qatar	État de Palestine	Guinée [Oman]
	Inde	Iran (République islamique d')	Monténégro
	Kazakhstan	Philippines	Soudan du Sud
	Singapour	Jordanie	Maroc
	Liban	Cambodge	Mali
	Bhoutan ^a	Bahreïn	Islande
	Japon ^a	Papouasie-Nouvelle-Guinée	République de Corée
	Nioué ^a	République démocratique populaire lao	Mauritanie
Groupe des États d'Europe orientale	Samoa ^a	Mongolie	Papouasie-Nouvelle-Guinée [Lesotho]
	Tonga ^a	Brunéi Darussalam	Antigua-et-Barbuda
	Slovaquie	République de Moldova	Mozambique
	Bulgarie	Arménie	Norvège
	Serbie	Lettonie	Pays-Bas
	Équateur	Honduras	Thaïlande

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	El Salvador	Guyana	Malte
	Paraguay	Sainte-Lucie	Bahamas
	Belize ^a	Sainte-Lucie [Uruguay]	Îles Marshall
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Nouvelle-Zélande ^a	Islande	Îles Salomon
	Espagne	Irlande	Chili
	Canada	États-Unis d'Amérique	Afrique du Sud
	Suisse	Suède	Bangladesh
	Israël	Italie	Dominique
	Luxembourg	Danemark	États-Unis d'Amérique

Note : Les États indiqués entre crochets ont été provisoirement tirés au sort comme examinateurs lors de la reprise de la réunion intersessions du Groupe d'examen de l'application qui s'est tenue le 26 juin 2020 ou pendant la onzième session du Groupe.

^a État partie qui a ratifié la Convention après la sixième session de la Conférence.